

ARRETE DU MAIRE

Arrêté de réglementation de la circulation et de stationnement

Le Maire de la commune de NABIRAT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Considérant qu'en raison de la programmation d'une cérémonie organisée par la municipalité dans le bourg de Nabirat et pour des motifs de sécurité en raison de l'encombrement des voies, il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement le vendredi 08 décembre 2023 à partir de 10 h 00 jusqu'à 3 h le samedi 09 décembre 2023.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès du Bourg autour de la halle et aux abords de la Mairie, de l'école et de la salle des fêtes sera interdit aux véhicules le vendredi 08 décembre 2023 de 10 h 00 à 3 h le samedi 09 décembre 2023 à l'exception des véhicules de secours et de gendarmerie.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Chef de brigade de Gendarmerie de Domme pour exécution du présent arrêté,

Nabirat, le 01 décembre 2023

Le Maire,

Yvette VIGIE

